

BIEN VIVRE A TROUY

Mars-Avril-Mai 2022

N°92



En bas de gauche à droite : Chantal Thomas, Danièle Alaniou, Béatrice Dien Soret, Marie-Dominique Renaud

En Haut de gauche à droite : Sandrine Leroy, Nadine Moreau, Chantal Delorme, Lorence Leduc et le Maire, Franck Breteau

SOMMAIRE

L'édito page 3

Le scolaire page 4

Les élections pages 5 à 6

La culture et le patrimoine page 7

Les travaux pages 8 à 9

La réglementation pages 10 à 11

L'environnement pages 12 à 16

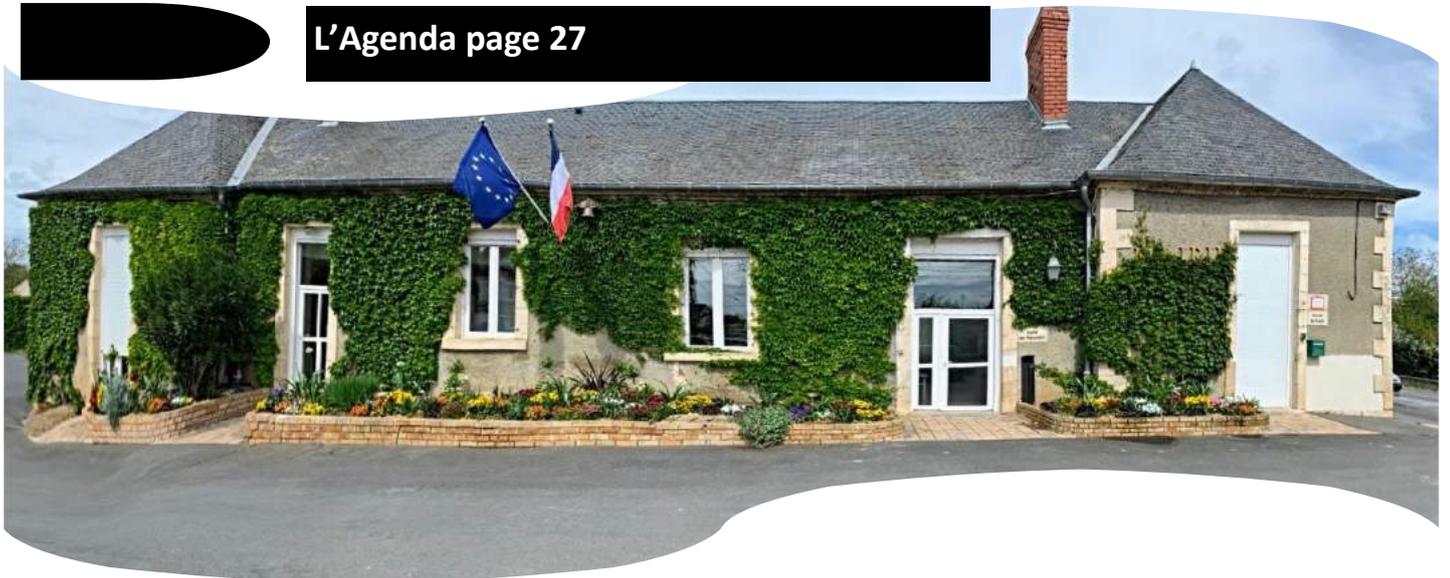
Nos truciens ont du talent pages 17 à 18

Les informations pages 19 à 20

Les ateliers de Béa pages 21 à 22

Les manifestations pages 23 à 26

L'Agenda page 27



L'EDITO



Rachel TANNEUR

**Maire Adjointe en charge des affaires
scolaires et de la petite enfance**

Chères Trucidiennes, chers Trucidiens

En tant que troisième adjointe au Maire, c'est à présent à mon tour de prendre la plume pour m'exprimer.

La fin de l'année 2021 ainsi que le début 2022 n'ont pas été très réjouissants avec l'explosion des cas de Covid, les annulations de dernières minutes des manifestations comme le repas des aînés, le Noël du Relais Petite Enfance, les repas de Saint-Sylvestre et dernièrement les vœux du Maire, moments d'échanges pourtant tant appréciés par beaucoup.

Néanmoins, certaines activités ont pu se maintenir et c'est un message d'espoir que je veux vous transmettre aujourd'hui.

De par mon métier d'enseignante en maternelle, j'aime voir le monde à travers le regard des enfants. Il paraît alors plus simple et plus beau, rempli de solidarité, d'empathie, de respect et de bon sens. C'est cette vision que je veux partager avec vous et gageons qu'avec le retour des beaux jours les conditions sanitaires vont s'améliorer, nous permettant ainsi de sortir de l'individualisme dans lequel le virus nous a plongés malgré nous, et également de retrouver la joie de vivre, le contact et le partage qui nous manquent tant.

En attendant, prenons tous soin les uns des autres.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les parents d'enfants nés en 2019, qui n'auraient pas encore inscrit leurs enfants sur les listes scolaires pour la rentrée de septembre 2022, peuvent toujours prendre rendez-vous avec Mme Rachel TANNEUR en appelant au 02 48 64 73 58.

Pour ce rendez-vous, il faut vous munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile et du carnet de santé de l'enfant à inscrire.

Il en est de même pour les nouveaux arrivants ayant des enfants à inscrire pour septembre.



Nous vous remercions de ne pas tarder pour faire ces inscriptions.

CLASSES DE NEIGE

Cette année, comme à l'accoutumée, des classes de neige ont été prévues et préparées par les enseignants pour 3 classes de Trouy.

Si les conditions sanitaires le permettent enfin, les CM1 de M. Bonnin et les CM2 de Mme Renard de l'école des Talleries se rendront à Valcoline (Isère) du 12 au 18 mars. Les CM2 de Mme Gauvin de l'école du bourg se rendront eux à Orcières (Hautes-Alpes) du 28 mars au 2 avril.



Compte tenu de l'annulation des classes de neige en 2020 et 2021 et du fait de l'impossibilité pour les écoles d'organiser des repas dansants et autres manifestations, la commune a décidé de donner, à titre exceptionnel, une subvention de 50 € par enfant, soit un total de 3 300 €, afin de diminuer le coût de la participation des familles.

Espérons pour les enfants que les classes de neige pourront avoir lieu cette année.

REFONTE DES LISTES ELECTORALES

Pour rappel, l'élection présidentielle se déroulera les dimanches 10 et 24 avril 2022.

À cette occasion, nous procéderons à la refonte des listes électorales et chaque électeur inscrit recevra une nouvelle carte électorale.

Distribution des nouvelles cartes électorales

Les nouvelles cartes électorales seront transmises par courrier au domicile de l'électeur entre le 10 mars et le 4 avril 2022.

Elles porteront le numéro national d'électeur (NNE), utile dorénavant à l'établissement des procurations.

Modification du découpage des bureaux de vote

Cette refonte sera l'occasion de procéder à un redécoupage des bureaux de vote sur Trouy bourg.

En effet, l'arrivée de lotissements au sein du bureau de vote n° 1 (mairie) a engendré une augmentation progressive du nombre d'électeurs dans ce bureau.

Afin de rééquilibrer le bureau, un redécoupage des bureaux n° 1 et n° 3 va être effectué.

Ainsi, les rues suivantes seront affectées au bureau de vote n° 3, situé à l'école élémentaire de Trouy bourg :

Rue du Domaine de la Cure, Rue du Grand Lac.

La population sera informée via nos supports de communication (site internet, facebook, affichage numérique) et les électeurs concernés recevront une information écrite accompagnant la nouvelle carte d'électeur.

RAPPEL INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

En vue du scrutin pour les élections législatives de 2022, il est rappelé à tout nouvel électeur arrivé à Trouy les dates butoirs pour s'inscrire sur la liste électorale :

- * le 4 mai pour les inscriptions par internet,
- * le 6 mai pour les inscriptions au guichet ou par courrier.

ETABLISSEMENT DES PROCURATIONS

Nouveautés

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la condition d'attache du mandant (celui qui donne procuration) et du mandataire (celui qui détient la procuration) dans la même commune sera supprimée.

Désormais, tout électeur pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une autre commune que la sienne.

Toutefois, ce dernier devra toujours se rendre dans le bureau de vote de son mandant pour voter à sa place.

Le procédé d'établissement des procurations reste inchangé.

Dispositif « Maprocuration »

L'électeur peut établir sa procuration en ligne via le site www.maprocuration.gouv.fr.

Attention, cette procédure n'exempte pas le mandant de faire valider sa demande de procuration par l'une des autorités habilitées à les recevoir (commissariat, gendarmerie, tribunal d'instance).

La demande « format papier »

Le formulaire peut être rempli sur place, devant l'officier habilité à recevoir les procurations.

L'électeur peut également remplir son formulaire en ligne sur le site www.service-public.fr et se rendre dans l'une de ces autorités afin de le faire valider.

Rappels

Durée de validité de la procuration :

- * Pour un seul scrutin
- * Pour les 2 tours d'un scrutin
- * 1 an maximum pour les électeurs établis

en France

- * 3 ans maximum pour les électeurs inscrits sur une liste électorale consulaire à l'étranger

Formalités du vote par procuration

Le mandataire (celui qui détient la procuration) doit se rendre dans la commune d'inscription de son mandant pour voter à sa place.

Attention : si le mandant se présente pour voter avant son mandataire, la procuration devient caduque.

Pour être effective, la procuration doit impérativement avoir été reçue par la mairie le jour du scrutin.

Si la mairie n'est pas en possession de la procuration, le mandataire n'est pas autorisé à voter, même s'il détient une preuve de l'établissement de cette dernière.

Autorités habilitées à recevoir les procurations :

- * Magistrats (tribunaux)
- * Officiers et agents de police judiciaire habilités par un juge (commissariats et gendarmeries)
- * A l'étranger : les ambassades

NB : les officiers de police judiciaire peuvent se déplacer au domicile des personnes en raison de leur maladie ou infirmité grave les empêchant de se déplacer dans un des établissements habilités à recevoir les procurations, sur demande écrite avec justificatif à l'appui.

LE PIGEONNIER



Sur une carte de 1863 retrouvée dans nos archives, ce pigeonnier était déjà présent. Le lieu s'appelait « Les Perches ». En 1938, M. Georges DUBOIS achète « Les Perches » et installe sa famille dans la longère. Il a quelques vignes et fait son vin, qu'il stocke dans la cave du pigeonnier. Des années plus tard, M. et Mme BUCHON, la fille de M. DUBOIS, s'installent dans la longère où ils élèvent leurs enfants.

En 2007, M. BUCHON fait une demande à la Fondation du Patrimoine et au Conseil général du Cher pour restaurer le pigeonnier. Il monte un dossier très complexe et obtient une subvention de ces deux organismes. Il peut ainsi le faire restaurer à l'identique, par l'entreprise Jacquet, en soldant la facture sur ses deniers personnels, le pigeonnier étant privé.



A savoir

L'entreprise Jacquet restaure de nombreux monuments classés ou répertoriés, dans la région, notamment les églises de Trouy et du Subdray.

Ce pigeonnier est composé de trois niveaux :

- * une grande cave où M. DUBOIS stockait son vin,
- * un rez-de-chaussée doté d'une grande pièce bien fraîche,
- * un grenier avec une charpente remarquable.

Mme. BUCHON précise qu'elle n'a jamais vu de pigeons dans ce pigeonnier.



Vous pouvez également remarquer des bouteroues magnifiquement conservées, à chaque extrémité des portails beiges, qui datent de l'époque du pigeonnier.

Elles permettaient aux chariots et autres moyens de transport à roues, qui passaient trop près, de ne pas abîmer les murs. Elles repoussaient dans le droit chemin les roues, d'où le nom de bouteroues



LES TRAVAUX

Les travaux de réfection des trottoirs de l'allée Boris Vian ont été réalisés par l'entreprise Colas en février.



SÉCURISATION ENTRÉE NORD LE CHAMP DE LA FOLIE

L'entrée de Trouy nord est une zone où la circulation est importante (plus de 3 000 véhicules par jour). Un comptage a démontré que 90 % des véhicules sont en excès de vitesse au niveau du panneau d'agglomération.

Le projet consiste à créer un trottoir devant les maisons du "Champ de la Folie", à mettre en place un dispositif de ralentissement des véhicules et à sécuriser le cheminement piétonnier.

En effet, les enfants doivent pouvoir accéder à l'arrêt de bus Sainte-Hélène en cheminant sur un accotement sécurisé hors circulation.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 63 500 € HT.

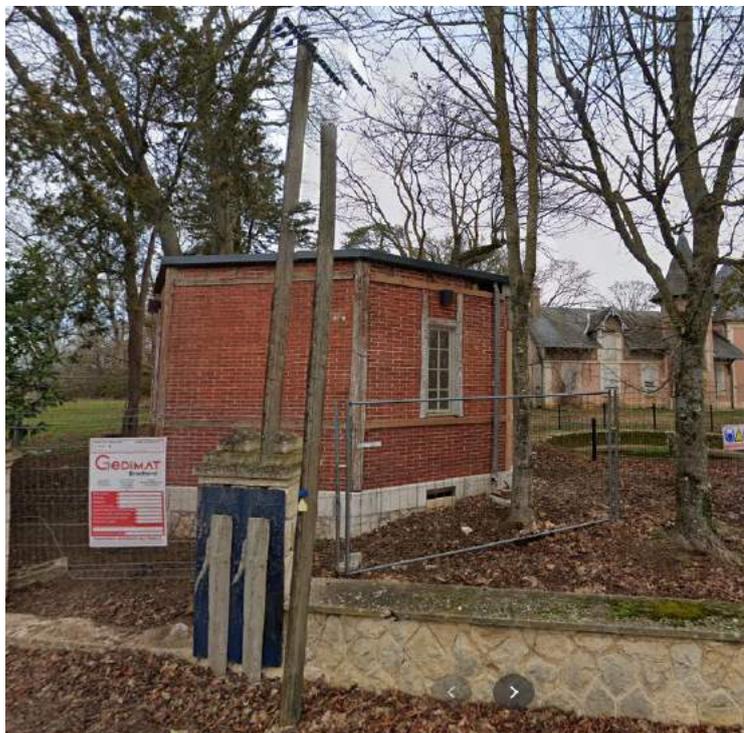


Les travaux de réfection des trottoirs de l'impasse de la Saunière ont été terminés en décembre 2021.



LES TRAVAUX

Les travaux de rénovation du kiosque ont consisté à la reprise de la structure bois, du changement des menuiseries et de la porte, la réfection du doublage en placo plâtre, la reprise du sol, la pose de carrelage et la mise en peinture.



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Selon l'article R2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 3 500 habitants ont obligation de publier et de diffuser un recueil trimestriel des actes administratifs.

Il est consultable à l'accueil de la mairie et de la mairie annexe, peut être reproduit aux tarifs en vigueur des photocopies et est téléchargeable sur le site [www.villedetrouy.fr/conseil municipal](http://www.villedetrouy.fr/conseil_municipal).



A partir du 1er juillet 2022, le recueil des actes est supprimé pour toutes les communes quel que soit le nombre d'habitants.

PEUT-ON ROULER À VÉLO OU EN TROTTINETTE SUR UN TROTTOIR ?

De nombreux habitants nous alertent sur la circulation, à vive allure, des enfants en vélo ou en trottinette sur les trottoirs.

Que ce soit pour des raisons de sécurité ou de confort, le code de la route (article R 412-34) stipule que cette pratique est malgré tout interdite. Seuls les enfants de moins de 8 ans sont autorisés à emprunter les trottoirs, à condition de rouler à une **allure raisonnable et de ne pas gêner les piétons.**

Les parents doivent rappeler les règles de sécurité à leurs enfants. Une personne ou une voiture peut sortir de chez elle, sans aucune visibilité. Restons prudents. Un accident est très vite arrivé. Merci d'y penser.

Rappel : le casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, conducteur ou passager d'un cycle. Ce casque doit être attaché.



SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES ARMES (SIA)

Vous entendez parler depuis plusieurs jours de la mise en place du Système d'Information sur les Armes. Ce fichier concerne uniquement les armes que nous avons déjà pour obligation de déclarer ou d'enregistrer en préfecture. Il s'adresse aux personnes majeures ayant un permis de chasser.

Le nouveau système d'information sur les armes est accessible aux **chasseurs** depuis le **8 février 2022**. Ils ne peuvent plus acquérir d'armes, à partir de cette date sans avoir créé un compte personnel dans le SIA. Il sera progressivement ouvert aux autres détenteurs d'armes. La création d'un compte SIA **avant le 1er juillet 2023** est **obligatoire**. À partir de l'ouverture de votre compte SIA, vous avez **6 mois** pour compléter les informations relatives aux armes qui sont dans votre râtelier numérique provisoire.

Pour ouvrir votre compte, vous devez avoir une **adresse mail**. Si vous n'avez pas encore créé de compte SIA, un guide en ligne indique les étapes à suivre à l'adresse suivante : **<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>**.

Les justificatifs suivants devront être scannés ou photographiés : **pièce d'identité** (carte d'identité, passeport ou titre de séjour en France), **permis de chasser**, **justificatif de domicile**.

Une fois le compte créé :

* un **numéro d'identifiant** vous est attribué. Pour vous connecter à votre compte, vous devrez saisir ce numéro et le mot de passe que vous aurez choisi.

* un **numéro SIA** vous est affecté. Ce numéro vous suivra tout au long de votre vie de détenteur d'armes. Il doit être présenté à votre armurier avant chaque intervention de sa part sur votre arme.

Si nécessaire, vous pouvez **contacter votre préfecture** via un **formulaire de contact** disponible dans votre espace personnel.





PROCHAINS RAMASSAGES

JEUDI 21.04.2022 BOURG
LUNDI 25.04.2022 NORD

LES DECHETS VERTS

Ce ramassage concerne les personnes âgées de plus de 70 ans, les femmes veuves, les personnes ayant de graves problèmes de santé (hospitalisation handicap temporaire), les personnes à mobilité réduite.

Les bénéficiaires doivent être inscrits en mairie, **le renouvellement** de cette inscription est automatique chaque année.

Ne sont ramassés que des végétaux (tailles, élagages, feuilles, gazon) mis en sacs de 125 litres maximum jusqu'à 1m3 pour des raisons écologiques, de salubrité et de maniabilité (aucun sac poubelle ou autres sacs ne seront ramassés).

A l'inscription, 2 sacs sont fournis par la Municipalité. Vous pouvez utiliser des sacs supplémentaires mais uniquement des sacs à déchets de jardin sans dépasser 1m3.

Les sacs une fois vidés sont laissés sur place.



TROUY			BOURGES (Les Danjons)
	ÉTÉ à partir du 1 ^{er} avril	HIVER à partir du 2 novembre	Fermée les jours fériés
Lundi	9h-12h / 15h-18h	9h-12h / 14h-17h	Lundi au samedi 10h à 12h et de 14h à 18h
Mercredi	15h-18h	14h-17h	
Vendredi	15h-18h	14h-17h	
Samedi	9h-12h / 14h-18h	9h-12h / 14h-17h	
Dimanche			10h-12h

PLACES DE PARKING ET ACCÈS RÉNOVÉ POUR LE BOIS SAINT-JOSEPH

Dans la continuité des plantations de cet hiver, ayant pour but de sauvegarder et revaloriser notre bois Saint-Joseph, plusieurs travaux ont été réalisés par les agents du service technique:

- 👉 Défrichage / Arrachage de l'ancienne clôture,
- 👉 Aménagement de quelques places de stationnement,
- 👉 Pose d'une clôture bois,
- 👉 Confection d'une barrière d'accès,
- 👉 Nettoyage / Mise en valeur des grilles métalliques.



HEURE D'ÉTÉ

Le changement d'heure d'été a lieu dans la nuit du samedi 26 au dimanche 27 mars, avec un saut des aiguilles de 2 heures à 3 heures du matin.

VENTE DE TERRE VÉGÉTALE

La ville de Trouy reconduit la vente de terre végétale au prix de 10 € le m³ sur la base d'1m³ au minimum et sur inscription **jusqu'au 18 mars 2022**.

Les inscriptions seront enregistrées par le service accueil de la mairie soit :

- par téléphone au 02.48.64.78.18,
- par mail : mairie@ville-trouy.fr,
- par courrier : place du 8 mai 1945 18570 Trouy.

La vente sera organisée les **mardi 22 et jeudi 24 mars** de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 sur présentation d'un bon de retrait qui sera délivré **après inscription et remise du paiement (chèque exigé à l'ordre du Trésor Public)**.

Le transport sera à la charge du demandeur.

Pour les entreprises, contacter le service technique au **02.48.64.78.19**.



BOÎTE À MASQUES

Depuis 2 ans, le masque est devenu un accessoire essentiel de notre protection quotidienne.

Malheureusement, nous en trouvons trop souvent sur le domaine public.

Le recyclage des masques est possible grâce à des initiatives de la part de nos fournisseurs.

Après avoir installé une boîte dans chaque école et au Centre de Loisirs, une boîte spécifique vient d'être mise à disposition des commerces du bourg pour recevoir les masques usagés.



À RETOURNER AU PLUS TARD LE 18 MARS 2022 EN MAIRIE

Nom Prénom.....

Adresse :

Tél. :

Quantité à prendre :

Date d'enlèvement : mardi 22 mars jeudi 24 mars
 8h30 à 12h 14h à 16h30

Je joins mon chèque d'un montant de



« Plantons le décor » est un programme de plantations à destination de tous les habitants du territoire du PETR Centre-Cher qui vise à :

- encourager les plantations de haies, de bosquets, d'alignements d'arbres, composées d'essences végétales adaptées au climat et au sol du territoire,
- accompagner les projets de vergers ouverts au public composés de variétés de fruitiers locales,
- sauvegarder les spécificités paysagères et la biodiversité de notre Région,
- préserver les écosystèmes.

Il accompagne financièrement, à hauteur de 50% du coût des plants et des fournitures, des projets de plantations de haies, bosquets et alignements d'arbres composés d'espèces champêtres locales ou de vergers composés de variétés de fruitiers locales. Ce taux peut être porté à 80 % dans certains cas (corridors écologiques, haie supérieure à 350 ml, bosquet supérieur à 750 m²).

L'opération est financée grâce aux fonds attribués par le Conseil Régional du Centre-Val de Loire via le Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024.

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

Haies champêtres (option ouverte à tous)

minimum linéaire de 100 m sans condition de continuité, plantation sur **2 lignes en quinconce, composées de 6 espèces différentes minimum**, possibilité, pour les particuliers, de mutualiser 2 projets de plantation pour atteindre les 100 m éligible et déposer un dossier de demande de subvention commun (sous réserve que les 2 projets soient de même nature, à proximité l'un de l'autre et de l'accord du PETR Centre-Cher).

Bosquets (option ouverte à tous)

minimum de 100 m² et maximum 1ha, plantation suivant **un schéma spécifique, composés d'un minimum de 6 espèces différentes**

Alignements d'arbres (option ouverte exclusivement aux collectivités)

minimum 10 arbres et maximum 20 arbres, plantés de manière continue pour souligner une route, un chemin etc., **composés d'un minimum de 3 espèces différentes.**

Vergers (option ouverte exclusivement aux collectivités)

minimum 5 arbres et maximum 20 arbres, plantés sur une parcelle ouverte à tous (la présentation du projet concerné est demandée).

Les espèces sont à choisir parmi celles proposées dans le Guide du planteur du PETR Centre-Cher.

Pour les particuliers, il est demandé que les plantations soient visibles d'une voie ouverte à la circulation publique (chemin public, route, stade, ...).

Le Guide du planteur et le dossier de demande d'aide sont disponibles en téléchargement sur le site : <https://www.sirdab.fr/plantez-le-decor/>.

Toutes les personnes souhaitant bénéficier de cette opération pour une plantation en décembre 2022 doivent retourner le dossier complet avant le 15 juillet.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Claire SCHNEIDER, chargée de missions biodiversité au PETR Centre-Cher.

claire.schneider@petr-centrecher.fr –
02 46 59 15 47 (ligne directe) –
02 46 59 15 40 (accueil).



EXPOSITION SCIENTIFIQUE INTERACTIVE

“DE L’EAU DANS LE TEMPS”

le 29 avril 2022

à l’Espace Jean-Marie Truchot

de 16h30 à 19h30

Ouverte à tous

Entrée gratuite

HORAIRES DES BRUITS

Arrêté municipal 10/2012 du 19 janvier 2012

Les travaux temporaires de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l’aide d’outils ou d’appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

Jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Les entreprises travaillant chez les particuliers sont autorisées de **8h à 19h les jours ouvrables**.

Sont également très désagréables les bruits engendrés par les 2 roues qui peuvent déranger le voisinage. Merci d’y veiller.

BRÛLAGE DES DÉCHETS

Le brûlage des déchets peut être à l’origine de gêne ou d’insalubrité pour le voisinage. Les odeurs et la fumée peuvent être la cause de la propagation d’incendies si les feux ne sont pas correctement surveillés et contrôlés.

L’arrêté préfectoral du 8 octobre 1985 portant Règlement Sanitaire Départemental (R.S.D.), et particulièrement l’article 84 concernant l’élimination des déchets, stipule que tout dépôt sauvage d’ordures ou de débris de quelque nature que ce soit, ainsi que toute décharge brute d’ordures ménagères, sont interdits.

Le brûlage à l’air libre des ordures ménagères, déchets verts et assimilés est également interdit ainsi que leur destruction à l’aide d’incinérateur individuel.

Le R.S.D. est consultable sur le site de la Préfecture du Cher, rubrique environnement.





Vous avez besoin d'un plombier ?

Florian Grosjean Plomberie est à votre service.

Après avoir été employé pendant 15 ans chez Blondet, à Saint-Doulchard, Florian Grosjean s'installe à son compte en 2020 à Trouy.

Son atelier se situe 265 avenue de Saint-Amand.

Deux ouvriers le secondent dans cette tâche : plomberie, chauffage, sanitaire, climatisation, pompe à chaleur, entretien chaudière fuel et gaz.

Vous pouvez le contacter au **07 87 98 43 74** ou **sarfloriangrosjean@hotmail.com**.

"Prendre soin de soi"

Trucidienne depuis novembre dernier, Julie Thuillier a décidé de changer son mode de travail. Diététicienne depuis 2011, formée en coaching émotionnel, Julie a abandonné son cabinet pour se rendre au domicile de ses clients, dans tout le Cher.

Les relations sont ainsi plus authentiques. Les rendez-vous sont honorés. On ne parle pas de régime mais de rééquilibrage alimentaire, elle travaille sans frustration, avec la gestion des émotions. Il n'y a aucune prise de compléments alimentaires. Dans ce plan alimentaire, Julie donne des conseils, des recettes, des exercices.

Ce programme s'adresse aussi bien aux sportifs, aux femmes enceintes, aux enfants, aux personnes âgées, ... Nous sommes tous concernés !

Les séances ne sont pas prises en charge par la CPAM mais peut-être par votre mutuelle.

Quelques idées de prix : le bilan d'une heure 50 € - la séance de suivi d'environ 45 mn 40 € - le coaching émotionnel + diététique d'environ 1H30 70 €.

Vous pouvez la suivre sur Instagram "madieteautrement" ou sur Facebook "Ma Diète Autrement".

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez contacter Julie au 06 10 92 56 43, par mail juli.dieteticienne@gmail.com.



NOS TRUCIDIENS ONT DU TALENT

Partager un moment de convivialité

Lucie Steffen est passionnée par les jeux de société. Suite à une annonce à Pôle Emploi en octobre 2019, cette jeune trucidienne, depuis presque 10 ans, s'est lancée dans cette aventure en intégrant OIKA OIKA, distributeur de jeux et loisirs créatifs par le biais d'un réseau de vendeurs indépendants. L'animatrice se déplace à domicile, dans un rayon de 40 km, organise des réunions en visio-conférence ou des rendez-vous en face à face (en fonction du contexte sanitaire). Le réseau fonctionne très bien de bouche à oreille (deux autres truciens font d'ailleurs partie de ce réseau).

Elle explique les règles du jeu, les

hôtesses et leurs invités jouent ensemble. Un catalogue de jeux de société (de 0 à 99 ans et plus) et de loisirs créatifs, ainsi que 4 flyers annuels, sont à disposition. L'hôtesse cumule des points en fonction des commandes qui vont lui permettre de choisir un jeu dans le catalogue.

Il est également possible de louer des jeux géants, avec ou sans animateur. Un calendrier est mis en place pour la réservation, une caution est demandée.

Si vous souhaitez passer un bon moment, n'hésitez pas à le contacter au 06 71 58 52 90, par mail lucies.oikaoika@gmail.com ou d'aller sur sa page Facebook Lucie Oika Oika Cher.



Nicolas GUILLE, ce trucidien de 25 ans, est passionné par les objets anciens. Cet ancien berger se jette à l'eau en créant, en tant qu'auto-entrepreneur, la société "Broc' n' Roll" (jeu de mots brocante et rock and roll !). Il est spécialisé dans le débarras de maisons, de caves, de greniers, de magasins, d'ateliers, ... dans le Cher et les départements limitrophes.

Son devis gratuit s'établit en fonction du contenu du logement. En effet, plus celui-ci est intéressant, plus le devis est revu à la baisse. Il est également

possible de racheter un contenu ou une succession. Il peut acheter cash des objets anciens.

Il est également passionné par **tous les vieux vêtements** (biaudes, bleus de travail, ...) même abîmés. Nicolas met un point d'honneur à satisfaire ses clients. N'hésitez pas à le contacter au 07 70 29 91 09 ou par mail nicolas.guille@orange.fr.



Depuis octobre 2021, deux jeunes truciens, Cyril et Mégane, proposent leurs services aux particuliers et aux professionnels, 7 jours/7, pour :



- vider la maison, la cave, le grenier, le garage, ...
- enlever les encombrants, les gravats, les végétaux, ...
- récupérer gratuitement les métaux,
- livrer un colis,
- déménager,
- démolir (cloisons, murs, abris de jardin, ...)

Leur objectif est de jeter le moins possible et de donner une seconde chance aux objets.

Les camions jaunes débarras services sont à votre disposition dans toute la région Centre-Val de Loire, l'Ile de France voire plus si besoin.

Rien ne leur résiste ! Vous pouvez les contacter au **06 64 04 99 27** de 9H à 20H pour un devis gratuit, par mail lescamionsjaunesdebarras@gmail.com ou aller sur leur nouveau site internet www.lescamionsjaunesdebarras.fr.



Une journée avec le maire ça vous tente ?

Si la vie publique vous intéresse, cette journée est pour vous ! La commune propose une journée avec le Maire.

Un trucidien ou une trucidienne l'accompagnera, une grande partie de la journée, dans ses rendez-vous, ses réunions et ses visites sur le terrain.

Cette journée citoyenne permettra de découvrir les multiples tâches des services et des élus.

Vous pouvez contacter l'accueil de la mairie au 02 48 64 78 18 pour fixer une date en fonction de l'agenda du Maire et de vos possibilités.



Découvrez les offres France Services à la Poste de Saint-Florent-sur-Cher.

Bénéficiez gratuitement et en libre-service d'un accès à Internet et aux équipements numériques (tablette, ordinateur, imprimante, scan).

LA POSTE

5 bis avenue Gabriel Dordain
18400 Saint-Florent-sur-Cher

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, mercredi et samedi de 9h à 12h

☎ : 02 48 02 48 82

saint-florent-sur-cher@france-services.gouv.fr

Les services du quotidien à côté de chez vous



• MA SITUATION DE VIE CHANGE

Je déclare mon changement de situation suite à une naissance ou au décès d'un proche. Je demande le RSA, la prime d'activité, une aide au logement (APL, ALF,...).



• JE PRENDS SOIN DE MA SANTÉ

Je demande une carte vitale, je suis mes remboursements, je télécharge une attestation de droits, je déclare un changement de situation personnelle...



• JE PRÉPARE MA RETRAITE

Je souhaite bénéficier d'une simulation pour ma retraite ou être informé(e) de mes droits.



• JE DÉCLARE MES IMPÔTS

Je déclare et paie mes impôts, j'accède à mes documents fiscaux, je me renseigne sur la taxe d'habitation, la taxe foncière, le prélèvement à la source...



• J'ÉTABLIS MES DOCUMENTS OFFICIELS

Je fais ma pré-demande de passeport ou carte nationale d'identité, je demande ou renouvelle mon permis de conduire, mon certificat d'immatriculation...



• JE FAIS VALOIR MES DROITS

Face à un litige ou conflit, je m'informe sur les procédures et sur la saisie du Défenseur des droits, je demande un extrait de mon casier judiciaire...



• JE SUIS AFFILIÉ(E) À LA MSA

Je crée mon compte, je consulte mes paiements, je fais mes déclarations et demandes en ligne concernant ma santé, ma famille, ma retraite...



• JE CHERCHE UN EMPLOI

Je m'inscris/réinscris en ligne en tant que demandeur d'emploi, j'actualise ma situation, je consulte mes paiements...

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

RAPPEL : LES DEMANDES DE CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ (CNI) s'effectuent désormais de la même façon que pour les demandes de passeports, auprès des seules mairies équipées de dispositif à savoir :

Aubigny-sur-Nère, Bourges, Châteauneuf-sur-Cher, Culan, Dun-sur-Auron, La Guerche-sur-l'Aubois, Léré, Lignières, Mehun-sur-Yèvre, Saint-Amand-Montrond, Saint-Doulchard, Sancergues, Vierzon.

PENSEZ À PRENDRE RENDEZ-VOUS

Je peux faire ma pré-demande en ligne :

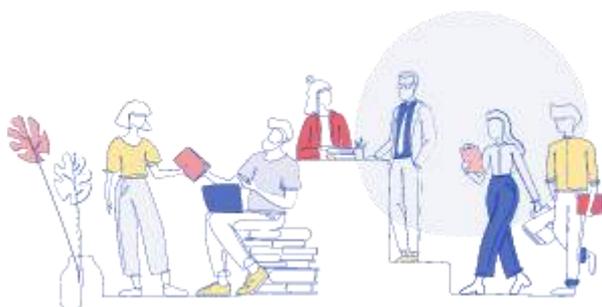
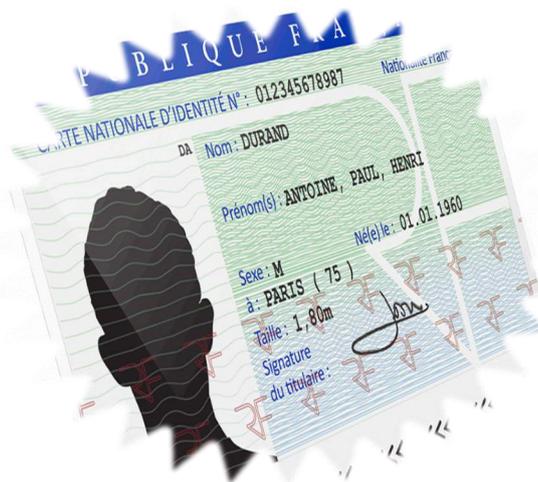
- Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>.

- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.

- Je choisis l'une des mairies ci-dessus et me présente, muni des pièces justificatives demandées, avec mon numéro de pré-demande.

En cas de perte ou de vol, vous pouvez désormais acheter vos timbres fiscaux, d'une valeur de 25 €, en ligne. Rendez-vous sur le site timbres.impots.gouv.fr afin d'effectuer en ligne cet achat.

À noter : il est également possible d'acheter un timbre dématérialisé lors de votre pré-demande de CNI en ligne via le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).



UN SITE UNIQUE POUR CENTRALISER LES OFFRES D'EMPLOI DE TOUTE LA FONCTION PUBLIQUE

Vous souhaitez découvrir les métiers de la fonction publique et postuler sur un emploi, consultez le site internet :

<https://choisirleservicepublic.gouv.fr/>

Cette toute nouvelle plateforme, lancée récemment par le Gouvernement, est destinée à mieux faire connaître les métiers du service public et attirer de nouveaux talents, à des fins d'attractivité de l'engagement dans la fonction publique.

Les activités, un peu en dent de scie, reprennent doucement et sont ouvertes à tous avec l'obligation du pass sanitaire pour le moment.

Reprise un lundi sur deux de 14h30 à 17h30 des jeux et tricot au Centre de Loisirs les 11 et 25 avril – 9 et 23 mai – 13 et 27 juin et 4 juillet.



Bistrot-tricot

A eu lieu le 16 février au "Feeliane" avec une vingtaine de petites mains. Ensemble, nous avons fêté la 500ème couverture offerte au Secours Populaire avec un petit goûter offert par « Les Ateliers de Béa ».

Balade

Proposée le 24 janvier dans le bois du château pour découvrir les nouvelles installations : jardin pédagogique, parcours santé et boulodrome, ... une vingtaine de personnes présentes

Visite de la ferme de SCAY le 16 mai

Nous vous proposons la visite d'1h30 de la ferme de Scay (élevage de carpes). Prévoir 5 €. Nous partirons en covoiturage de la place des écoles du bourg à 13h30. Inscriptions en laissant un message au 02 48 20 38 51 (places limitées).

Balade le 30 mai au Chemin des Coudres

Rendez-vous à 14h30 au début du chemin des Coudres, côté route de Châteauneuf. Ouvert à tous.

Ma retraite, j'en profite

En partenariat avec « Les Ateliers de Béa », l'ASEPT du Centre-Val de Loire et les caisses de retraite proposent un après-midi festif avec un spectacle en chanson « Ma retraite, j'en profite » d'1h20, un espace d'informations pour les seniors (loisirs, activités, santé, ...) qui se terminera par un pot convivial le **23 juin** à 14h30 à l'Espace Jean-Marie Truchot. Inscription obligatoire au 07 67 59 46 01.



**Renseignements « Les Ateliers de Béa » au 02 48 64 78 78
 Retrouver toutes nos activités à partir de Google ou Facebook**

SPECTACLE & FORUM

MA RETRAITE, J'EN PROFITE !



Un Spectacle
en chansons

Parce que la vie
se réinvente à
tout moment !

présenté par



Cie Vol de Nuit

GRATUIT
RÉSERVATION OBLIGATOIRE

23 JUIN 2022 > 14H00

📍 Espace Jean-Marie TRUCHOT - Avenue du Cabaret - TROUY

Renseignements & inscriptions : **ASEPT Centre-Val de Loire : 07.67.59.46.01**



Produit et organisé par :



Organisé avec le soutien financier de la Conférence des financeurs



Samedi 26 mars 2022 - 20h
 Espace J-M Truchot - TROUY
 L'AAAEMD - Trouy Festivités
 vous propose une
Soirée Printanière
Dîner dansant
 animé par
LOUP PARCA
 Repas préparé et servi par Mehun Gastronomie
MENU 36 €
 Cocktail pétillant et ses amuses bouche
 Terrine de saumon et pétoncles
 et son verre de Reuilly blanc
 Pause fraîcheur
 Filet mignon aux épices douces
 Assortiment fromages et salade
 Vacherin vanille fraise
 Café - Mignardises
 Reuilly rouge compris
 Renseignements et réservations
 Alain Lauerjat - 06 62 13 97 59



DIMANCHE 27 MARS 2022

ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT À TROUY



Nombreux bons d'achat

FORMULE A 20€
 1 Plaque de 6
 + 2 lotos perso



FORMULE A 30€
 1 Plaque de 12
 + 4 lotos perso

+ de 2500€ de lots

18 parties
 + 1 partie spéciale (bon d'achat de 300€)
 + 1 partie perso (bon d'achat 200€)



Ouverture des portes 13h - Début des jeux 14h
 Réservation : 07 87 41 50 03 ou 06 63 88 91 26



Possibilité de venir sans réservation Réservations maintenues jusqu'à 13h30

GESTES BARRIERES, MASQUE ET PASS VACCINAL OBLIGATOIRE SAUF CHANGEMENT GOUVERNEMENTAL

BOURSE AUX LIVRES avec la participation exceptionnelle de
Sébastien Deffontis "Kenya"
Xavier Viallon "Meurtre à la Berrichonne"
Florence Semence "La Caravelle Bleue"
DIMANCHE 3 AVRIL DE 10H À 17H
 CENTRE CULTUREL TROUY-NORD
 Romans, livres pour enfants...
 Informations et réservations:
 ecoletrouynord@gmail.com



BOURSE AUX
VETEMENTS ENFANTS
PRINTEMPS/ETE

SAMEDI 9 avril 2022

9H - 16H

ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT
TROUY BOURG



Renseignements : gpetrouybourg@outlook.fr/06.37.10.03.35



PASS SANITAIRE
OBLIGATOIRE



CENTRE DE TROUY BOURG

23^{ème} VIDE GRENIERS – BROCANTE
DIMANCHE 15 MAI 2022

Organisé par le Groupement de Parents d'Elèves

Buvette - Barbecue- Jeux pour enfants

2 € le mètre linéaire

Supplément de 15 € pour les professionnels utilisant l'électricité

Café et apéritif offerts aux exposants

Respect des règles sanitaires

Inscription obligatoire

1/ par coupon réponse ci-joint à remplir et déposer dans la boîte aux lettres GPE située aux écoles du bourg-place Jean moulin 18570 TROUY

2/ par mail ou sms avec les informations suivantes : nom, prénom, particulier ou professionnel, adresse, téléphone, numéro de carte nationale d'identité et nombre de mètres souhaités.

Pour toutes informations complémentaires :

gpetrouybourg@outlook.fr

06.37.10.03.35

Nom, prénom :

Particulier

Professionnel

Adresse

Mail :

Tel :

N° carte d'identité :

Nombre de mètres souhaités :



NATURE TRADITION
TRUCIDIENNE
NATURE TRADITION
TRUCIDIENNE

du samedi 23 avril 2022
au dimanche 5 juin

à nos serres situées dans l'enclos des serres municipales

**VENTE DIRECTE de fleurs
et plants**

De 9h00 à 12h00, notre association vendra tous les jours y compris jours fériés
Ses divers plants de fleurs et légumes cultivés dans nos serres

(10 allée des brigamilles 18570 TROUY)

(DRIVE possible par TELEPHONE suivant mesures sanitaires en vigueur)

Renseignements : naturetradition@outlook.fr

Ou Monsieur Daniel AILLIOT tel 02 48 64 75 82 (06 76 06 25 48)

Mesures sanitaires : masques et gel et distances barrières

Notez sur vos agendas : NTT organise un vide grenier /brocante le dimanche 10 juillet 2021 aux abords de la salle Jean-Marie TRUCHOT.

Vous pouvez commencer à vous inscrire aux 2 numéros ci-dessus.

Inscription : 2€00 le mètre (5m minimum avec 1 voiture et 2m suppl. avec remorque) Tout véhicule entrant ne ressort plus.

Paieement à l'avance pour les réservations

IPNS

Le concert des élèves de l'association
MUSIC MASTER

aura lieu les

vendredi 20 mai et samedi 21 mai

Espace Jean-Marie-Truchot



Dimanche 22 Mai 2022
Grand Déballage
Trouy-Nord



Parc des Petits Lutins | de 8h à 18h
 3€ le mètre | 2€ adhérents
 Réservation et paiement à l'avance. Emplacement minimum 5 mètres linéaires (par voiture entrante et 2m pour 1 remorque). Tout véhicule entrant ne ressort plus. Accueil et installation à partir de 6h.

Informations et réservations:
ecoletrouynord@gmail.com

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE ET RESPECT DES GESTES BARRIERES

COUPON DE RÉSERVATION
 GRAND DÉBALLAGE
 DIMANCHE 22 MAI 2022
 PARC DES PETITS LUTINS - TROUY NORD

Coupon à renvoyer au plus tard le 13 mai 2022 à TNAPE - 32 rue de la Rivelaire 18570 Trouy. Réservation et paiement intégral à l'avance par chèque à l'ordre de TNAPE.

NOM :
 PRÉNOM :
 ADHÉRENT : OUI - 2€/mètre linéaire → nombre de ml souhaité :
 NON - 3€/mètre linéaire → nombre de ml souhaité :

TELEPHONE (obligatoire) :
 EMAIL (obligatoire) :

!!! Pas de remboursement sauf annulation par arrêté préfectoral !!!

Informations complémentaires : ecoletrouynord@gmail.com ou 06 47 91 98 91

SOIREE DANSANTE
MOULES FRITES

Samedi 28 mai
à partir de 19h30 sur réservation

A TROUY
SALLE DES FETES
JEAN-MARIE TRUCHOT




MENU 18€
 UN KIR OFFERT
 ENTRÉE
 MOULES FRITES
 FROMAGE
 DESSERT
 CAFÉ

ENFANT 12€
 (MOINS DE 12 ANS)

Animée par Régis

Réservation avant le 22 mai
Au 07/87/41/50/03 après 16h

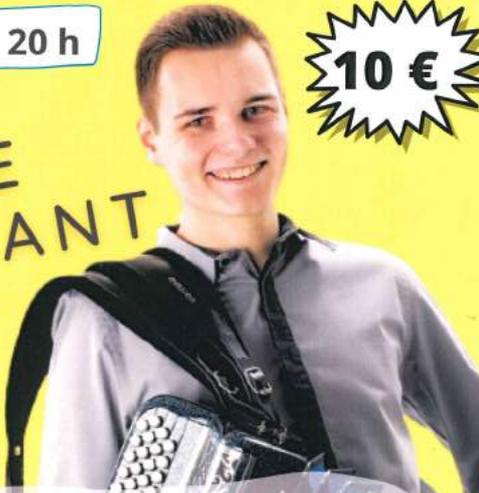
GESTES BARRIERE, MASQUE ET PASS VACCINAL OBLIGATOIRE SAUF SI CHANGEMENT GOUVERNEMENTAL

TROUY (18) Espace Jean Marie TRUCHOT

DIMANCHE 29 MAI
 de 15 h à 20 h

10 €

THE DANSANT



Baptiste AUCLAIR
et ses 2 musiciens

Organisé par le Comité des Fêtes

NATURE TRADITION TRUCIDIENNE
 NATURE TRADITION TRUCIDIENNE



Dimanche 10 JUILLET 2022
TROUY-BOURG

(abords espace Jean marie TRUCHOT)
VIDE GRENIER / BROCANTE

RESERVATION ET PAIEMENT A L'AVANCE
 Emplacement : 2,00€ le mètre linéaire
 Avec un minimum de 5 mètres
 (Par voiture entrante et 2 m pour 1 remorque)
 Tout véhicule entrant ne ressort plus (plan Vigipirate)
 Accueil et installation à partir de 6 heures
 (BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE)
 (Avec sandwichs saucisses, merguez..., crêpes)
 (Suivant les conditions sanitaires en vigueur)
 Renseignements et réservations auprès de :
 Daniel AILLIOT : 02 48 64 75 82 ou 06 76 06 25 48
 Adresse mail : naturetradition@outlook.fr ipns

COBRA KICK BOXING

☎ : 06 30 97 61 26

cobrakickboxing.levet@gmail.com



Freddy, enseignant de Trouy nord, vient d'obtenir la ceinture noire 1er degré 2022.



Champions régionaux 2022 qualifiés pour les championnats de France d'avril 2022.

De gauche à droite : **Philippe** senior 69kg, **Manon** 37kg benjamine, **Clément** 28 kg minime, **Killian** 79kg junior, **Ned** 57kg minime. Tous champions à Joué-lès-Tours en novembre 2021 au milieu **Vincent Debosschere**, président, professeur, Triple Champion de France, ceinture noire 5^{ème} degré, Membre du Comité Directeur de la ligue Centre, Responsable de la commission des grades et arbitrage kick de la ligue centre, Arbitre et superviseur National, Expert en self défense.

YOGA



Une séance d'essai gratuite

Tous les Mardis
à Trouy ...

• 10h30/11h45

...et à Plaimpied-G.

• 15h00/16h15

*Le but ultime du Yoga est de révéler qui nous sommes vraiment.
Découvrir qui nous sommes vraiment, révèle le Bonheur ultime.*



Contact : 06.12.92.33.22 ou rezaynergie@gmail.com - site internet : www.rezaynergie.fr
Association Loi 1901

COURS DE GYM DÉTENTE ET
GYM ÉQUILIBRE

Centre Culturel des Talleries

LUNDIS ET JEUDIS DE

18H30 À 19H30

MERCREDIS DE 9H À 10H

Salle multisports du Bourg

MARDIS DE 14H30 À 15H30 OU DE

15H30 À 16H30

Renseignements au 06 10 33 28 65 ou

06 29 73 57 43

A NE PAS MANQUER

Sous réserve des nouvelles mesures gouvernementales ou d'annulation

ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT

26/03 Dîner dansant, AAAEMD

27/03 Rifles, TTL

02/04 Soirée dansante, ES Trouy

03/04 Thé dansant, Age d'or

09/04 Bourse aux vêtements, GPE

23/04 Théâtre, ASSMAT

24/04 Thé dansant, Je donne, Tu vis

29/04 Exposition "L'eau dans le temps", Municipalité

30/04 Chapitre, Chevalier d'Hypocras

CENTRE CULTUREL

03/04 Bourse aux livres, TNAPE

PLACE DES ECOLES, BOURG

15/05 Brocante, GPE

08/05 Thé dansant, UNC AFN

20, 21 /05 Concert, Music master

28/05 Soirée dansante moules-frites, TTL

PARC DES PETITS LUTINS, NORD

22/05 Grand déballage, TNAPE

29/05 Thé dansant, Comité des Fêtes

MONUMENT AUX MORTS

19/03 Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'AFN

24/04 Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation

8/05 Armistice du 8 mai 1945

CONSEILS MUNICIPAUX

MARDI 5 AVRIL

MARDI 24 MAI

INFOS MAIRIE

MAIRIE

☎ : 02.48.64.78.18

Fax : 02.48.64.74.96

@ : mairie@ville-trouy.fr

Site : villedetrouy.fr

Facebook : [https://](https://www.facebook.com/villedetrouy/)

www.facebook.com/villedetrouy/

Horaires d'ouverture

Lundi 9h à 12h et 14h à 17h

Mardi 9h à 12h et 14h à 18h

Mercredi 9h à 12h

Jeudi 9h à 12h

Vendredi 9h à 17h

ASTREINTE pour les urgences 06 82 30 92 02

MAIRIE ANNEXE

☎ : 02.48.21.08.04

Horaires d'ouverture

Mercredi 14h à 16h

Fermée pendant les vacances scolaires

CENTRE DE LOISIRS "RIBAMBELLE"

☎ : 02.48.64.73.58

@ : enfance@ville-trouy.fr

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h30 à 18h

Mercredi 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30

C.C.A.S.

☎ : 02.48.64.78.78

@ : corinne.gatimel@ville-trouy.fr

Horaires d'ouverture

Lundi Mardi Jeudi 8h à 12h30 et 13h30 à 17h

Mercredi 8h à 12h30 et 13h30 à 15h

Vendredi 8h à 12h

BIBLIOTHÈQUE "LE JARDIN DES MOTS"

☎ : 02.48.64.72.25

Horaires d'ouverture

Lundi 16h30 à 19h

Mercredi 15h à 18h

Vendredi 17h à 19h

Samedi 10h à 12h

RELAIS PETITE ENFANCE "POMME D'API"

☎ : 02.48.64.78.78

@ : corinne.gatimel@ville-trouy.fr

Accueil administratif

UNIQUEMENT sur rendez-vous

Lundi 8h à 12h et 14h à 16h

Vendredi 8h à 12h

Accueil ateliers d'éveil

Lundi 9h à 11h

Vendredi 9h à 11h